



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Direction

Affaire suivie par : Charles VERGOBBI
charles.vergobbi@bouches-du-rhone.gouv.fr

AE 240232

Marseille, le 10 AVR. 2024

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Voir liste in fine

OBJET : régulation de la population de sanglier, ordre de chasse particulière.

P – J : arrêté préfectoral encadrant des opérations de destructions administratives du sanglier sur les cultures agricoles.


Devant la recrudescence des nuisances et dégâts causés par les sangliers dans le département, j'ai souhaité mettre en place un nouveau dispositif d'ordres de chasse particulière permettant d'accroître les actions de destruction administrative en vue de prévenir les dégâts aux cultures agricoles.

Cette mesure s'inscrit dans la droite ligne de l'accord de mars 2023 entre l'État, la FNSEA et la Fédération Nationale des Chasseurs, et des outils mis en place par l'État à travers l'arrêté ministériel et le décret du 28 décembre 2023.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral instaurant ce dispositif et en fixant les modalités. Il permettra aux agriculteurs qui en font la demande, et après instruction par mes services, de pouvoir effectuer des tirs de destruction administrative de nuit, ainsi que de jour hors période de chasse, sur leur exploitation.

Ces opérations pourront avoir lieu de jour (à l'exception du mercredi, samedi et dimanche) et de nuit jusqu'à 2h du matin, à l'exception de la nuit du vendredi au samedi et de la nuit du samedi au dimanche.

J'attache une importance capitale à ce que ces tirs puissent se dérouler dans les conditions de sécurité requises. Aussi ces tirs s'effectueront uniquement sur les parcelles agricoles. Les personnes autorisées à effectuer ces tirs devront suivre une formation spécifique auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Le Préfet

—Christophe MIRMAND—

Liste des maires destinataires in fine :

Aix-en-Provence
Arles
Auriol
Chateauneuf-le-Rouge
Eguilles
Fontvieille
Gardanne
Jouques
La Ciotat
La Roque d'Anthéron
Lambesc
Le Puy-Sainte-Réparate
Les Saintes-Maries-de-la-mer
Marseille
Meyrargues
Meyreuil
Peyrolles
Rognes
Roquefort la Bédoule
Roquevaire
Saint-Marc-Jaumegarde
Saint-Martin-de-Crau
Saint-Paul-lez-Durance
Trets
Vauvenargues
Velaux
Venelles
Ventabren